



Déclaration Liminaire

Conseil Départemental de l'Action Sociale

de la Somme

du 24 avril 2025

Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Action Sociale,

La ligne de conduite de la Loi de Finances de 2025 consiste à restreindre les dépenses notamment dans l'éducation, la justice, le travail, l'emploi ou encore l'agriculture. Le discours alarmiste sur la dette et le déficit sert à justifier les politiques d'austérité qui ne sont pas une fatalité. Ce discours de la peur peut être facilement déconstruit. Il vise à protéger les intérêts des plus riches et des grandes entreprises, tout en sacrifiant la réponse aux besoins fondamentaux de la population.

Ce premier CDAS de l'année est important puisqu'il permet de constater l'enveloppe budgétaire allouée aux crédits d'actions locales pour 2025. Force est de constater que les arbitrages budgétaires ont conduit à une coupe budgétaire affaiblissant aussi l'action sociale tant au plan national qu'au plan local.

Nous avons cru comprendre, de chaque côté de la table, que ce soit les organisations syndicales ou la parité administrative, que nous avons à cœur de mettre en place une véritable politique sociale afin de répondre aux besoins des agents de ce ministère.

Ces besoins sont malheureusement de plus en plus importants au vu des décisions de ces derniers mois qui touchent les agents. La suppression de la GIPA, par exemple, impacte directement le pouvoir d'achat des agents.

Force est de constater, qu'à coup de rabot, le budget de l'action sociale de notre ministère ne fait pas exception à la règle, il est loin d'être à la hauteur des besoins des agents.

Dans ce contexte de coupes budgétaires, l'action sociale ministérielle n'est pas épargnée. Grignoté de toutes parts, son budget est loin d'atteindre un niveau satisfaisant. On nous rétorquera que l'enveloppe 2025 reste proche de celle de 2024. Or, ce discours occulte une réalité fondamentale : l'action sociale ne concerne pas uniquement les actifs. Le nombre de pensionnés ne cesse d'augmenter et ils sont aujourd'hui plus nombreux que les agents en activité.

Pour la CGT Finances, le ministère doit se donner les moyens de déployer une véritable politique sociale envers les agents et les retraités. Il n'est pas normal qu'une fois encore les actifs et les retraités se voient proposer des prestations sociales en deçà de l'existant.

Au plan national, le constat est sans appel, il manque des logements, des places en crèche, des structures de restauration sans parler de la valeur faciale du titre restaurant largement insuffisant pour permettre aux collègues en bénéficiant de déjeuner dignement.

On compare, on oppose souvent le privé au public, pourtant nous sommes très loin de disposer des activités sociales et culturelles du secteur privé. Dans le privé, le budget des Comités Sociaux et Économiques (CSE) est directement calculé sur la masse salariale. Par exemple dans l'aéronautique il est de 5 % ou encore à la Caisse des Dépôts et Consignation plus de 3 %. Nous en sommes loin à Bercy, d'autant que ce budget dans ce cas est consacré uniquement aux activités sociales et culturelles. Et surtout les représentants des personnels gèrent directement leurs associations sociales et culturelles, forcément avec un tel budget et une maîtrise optimisée

des dépenses de fonctionnement, il est tellement plus facile de proposer des activités sociales à la hauteur des attentes des salariés.

Pour la CGT finances, l'action sociale est un sujet primordial et fondamental; aussi la CGT Finances sera attentive comme toujours à tous les points cités à l'ordre du jour.

Pour finir, la CGT Finances appelle l'ensemble des agents du ministère à se mobiliser le 1^{er} mai à l'occasion de la fête du travail et le 13 mai prochain pour exiger :

- le rétablissement de la rémunération complète, sans carence, pendant les jours d'arrêt maladie ordinaire et des conditions budgétaires de versement de la GIPA pour 2025
- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels, - l'augmentation de la valeur du point d'indice rétablissant le niveau des rémunérations et des mesures salariales générales au titre des années 2025 et suivantes, la refonte des grilles indiciaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

